

Gouvernance et intégration des réfugiés : Enjeux de la protection sociale au Maroc

Governance and Refugee Integration: Challenges of Social Protection in Morocco

Oumayma BELFAKIH

Doctorante, LARCEPEM, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Souissi, Université Mohammed 5 de Rabat, Rabat, Maroc.

Nadia SELLIKA

Doctorante, LARCEPEM, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Souissi, Université Mohammed 5 de Rabat, Rabat, Maroc.

Amina BOUMAIZE

Professeur, LARCEPEM, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Souissi, Université Mohammed 5 de Rabat, Rabat, Maroc.

Résumé. Cet article examine la problématique de l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile dans le cadre de la réforme de généralisation de la protection sociale au Maroc. Cette question s'inscrit dans un contexte où le Maroc cherche à réduire la vulnérabilité sociale et à garantir des droits sociaux fondamentaux à tous les résidents du territoire, quelle que soit leur origine, à travers une gouvernance inclusive et solidaire. L'analyse repose sur des concepts clés de gouvernance et de protection sociale, en mobilisant des cadres théoriques tels que la théorie des parties prenantes et les modèles de Bismarck et de Beveridge pour examiner leur pertinence dans le contexte marocain. Les résultats révèlent des obstacles importants à l'inclusion des réfugiés, notamment le manque de documentation, les barrières linguistiques et l'accès limité à l'information sur les services sociaux. Ces freins entravent l'accès des réfugiés à des services sociaux de qualité et ralentissent leur intégration dans cette réforme nationale. En réponse à ces défis, cet article avance plusieurs propositions pour renforcer l'inclusion sociale et économique des réfugiés, telles que la sensibilisation des parties prenantes, l'amélioration de la communication interculturelle, la mise en place de mécanismes d'assistance adaptés, et l'accompagnement spécifique lors du processus d'enregistrement au régime de la protection sociale. Ces mesures visent à consolider l'impact de la réforme et à garantir une gouvernance équitable pour tous.

Mots-clés : Maroc ; Réforme de la protection sociale ; Gouvernance inclusive ; Intégration des réfugiés ; Demandeurs d'asile ; Théorie des parties prenantes ; Modèles de Bismarck et Beveridge.

Abstract. This article examines the issue of integrating refugees and asylum seekers within the framework of Morocco's social protection reform. This question arises in a context where Morocco seeks to reduce social vulnerability and guarantee fundamental social rights for all residents, regardless of their origin, through inclusive and solidarity-based governance. The analysis is based on key concepts of governance and social protection, drawing on theoretical frameworks such as stakeholder theory and the Bismarck and Beveridge models to assess their relevance in the Moroccan context. The findings reveal significant barriers to the inclusion of refugees, including a lack of documentation, language barriers, and limited access to information on social services. These challenges hinder refugees' access to quality social services and slow their integration into this national reform. In response to these challenges,

this article proposes several measures to strengthen the social and economic inclusion of refugees, such as raising awareness among stakeholders, improving intercultural communication, establishing tailored assistance mechanisms, and providing specific support during the registration process in the social protection system. These measures aim to enhance the reform's impact and ensure equitable governance for all.

Keywords : Morocco ; Social protection reform ; Inclusive governance ; Refugee integration ; Asylum seekers ; Stakeholder theory ; Bismarck and Beveridge models.

1. Introduction

Chercheurs et praticiens s'entendent sur le fait que la réduction des aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire passe inéluctablement par un système solide de protection sociale. Dans ce cadre, le (Le Comité d'aide au développement CAD, 2001) de l'OCDE¹, dans son rapport de 2001, souligne que l'amélioration du bien-être des populations dans les pays à faible revenu dépend d'un système de protection sociale robuste et non seulement de la croissance économique.

La protection sociale est devenue un sujet de débat majeur en raison de divers facteurs, tels que l'augmentation du chômage, l'affaiblissement des liens sociaux, et les crises alimentaire, pétrolière, et économique. Ces facteurs suscitent un intérêt croissant parmi les chercheurs en économie, sociologie, droit, psychologie, et autres disciplines. Sous cet angle, plusieurs études ont été menées dans l'objectif de déterminer le rôle que joue la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité dans les pays en voie de développement.

La protection sociale est un pilier essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie, particulièrement dans les pays en développement où les populations sont souvent vulnérables aux chocs économiques et aux crises sociales. Comme l'expliquent (Devereux, S., & Sabates-Wheeler, R., 2004), un système de protection sociale complet et bien intégré permet aux individus non seulement de subvenir à leurs besoins immédiats, mais aussi de bâtir une résilience durable face aux crises futures.

Ces programmes de protection sociale, sous forme de transferts monétaires ou d'aides alimentaires, peuvent ainsi transformer la dynamique sociale en renforçant l'inclusion économique des groupes marginalisés. Par ailleurs, (Barrientos, 2010) souligne que, pour être véritablement efficaces, ces politiques doivent être adaptées aux contextes locaux et inclure des mesures ciblées qui répondent aux besoins spécifiques des communautés les plus précaires. En fin de compte, un engagement soutenu des gouvernements et des organisations internationales est nécessaire pour garantir que les filets de sécurité sociale évoluent en fonction des défis changeants de chaque société.

A l'instar de plusieurs pays dans le monde, l'Etat marocain a lancé un chantier de généralisation de la protection sociale. Perçu comme étant un véritable investissement dans le capital humain, ce projet est basé sur trois principes fondamentaux ; à savoir : la cohésion, la solidarité et le développement inclusif. A cet égard, la question de l'intégration limitée des populations étrangères résidentes sur le territoire marocain a toute sa place dans cette nouvelle réforme.

C'est dans cette optique que nous nous intéressons, dans cet article, à comprendre les défis faisant face à l'intégration des réfugiés dans le système de la protection sociale. Pour le faire, nous allons répondre à la question suivante : Dans quelle mesure, les enjeux et les défis rencontrés par les réfugiés et les demandeurs d'asile ralentissent leur intégration dans le projet de la généralisation de la protection sociale au Maroc ?

¹ OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques, est une organisation internationale qui regroupe 38 pays membres. Créée en 1961 et basée à Paris, elle a pour mission de promouvoir des politiques visant à améliorer le bien-être économique et social des populations dans le monde

Cet article s'appuie sur une approche méthodologique axée sur une revue de littérature théorique et empirique. D'une part, il s'agit d'une étude de littérature théorique, explorant les concepts de gouvernance et de protection sociale à travers les théories des parties prenantes, ainsi que les modèles de Bismarck et de Beveridge. Ces cadres conceptuels permettent de poser les bases d'une réflexion structurée sur les enjeux de l'inclusion sociale des réfugiés et demandeurs d'asile.

D'autre part, une revue de littérature empirique a été réalisée à partir de rapports institutionnels et statistiques, notamment ceux produits par le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR), la CNSS et d'autres organismes impliqués dans la réforme de la protection sociale au Maroc. Ces données offrent une perspective pratique sur la mise en œuvre de ce projet ambitieux et permettent d'analyser les défis concrets auxquels les réfugiés et demandeurs d'asile sont confrontés dans le contexte marocain.

Ainsi, cet article est structuré comme suit : tout d'abord, une mise en lumière sera faite sur les concepts clés de la gouvernance et de la protection sociale, ainsi que sur les théories explicatives associées. Ensuite, un état des lieux de la généralisation de la protection sociale pour les réfugiés et les demandeurs d'asile sera présenté, deux ans après son lancement. Enfin, il y a lieu de mettre en relief les défis liés à l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile dans cette réforme majeure.

2. Cadre conceptuel : Gouvernance et protection sociale

La gouvernance et la protection sociale sont deux concepts intimement liés qui occupent une importance cruciale dans la gestion des politiques publiques et sociales, d'où l'intérêt de cerner les contours de ces deux notions.

a. Gouvernance : participation et responsabilité

Plusieurs chercheurs se sont intéressés à définir le concept de la gouvernance. Elle se présente comme une notion protéiforme qui suscite un intérêt grandissant parmi les chercheurs, bien qu'aucun consensus ne se dégage quant à sa définition (Hufty, 2007). D'une part, certains l'appréhendent de manière holistique, en soulignant l'importance des interactions entre mandataires et mandants au sein d'un système, ce qui met en évidence la nécessité de structures favorisant la coordination et la distribution des responsabilités (Darine, 2013). D'autre part, d'autres insistent sur l'ambivalence du terme en le qualifiant de "mot valise" pour indiquer la diversité des usages et des contextes auxquels il s'applique (Tournier, 2007). Toutefois, cette polysémie ne le réduit pas à un simple fourre-tout conceptuel puisqu'elle illustre plutôt sa capacité à s'adapter à des champs disciplinaires variés.

Néanmoins, pour comprendre la gouvernance, il importe de considérer son caractère à la fois structurel et processuel, puisque celle-ci ne se limite pas à l'instauration de règles fixes : elle englobe également les mécanismes par lesquels ces règles sont interprétées et mises en pratique (O'Toole, 2024). En effet, la gouvernance fournit un cadre garantissant stabilité et dynamisme, ce qui lui permet de répondre aux évolutions rapides des environnements sociaux, économiques et politiques (Sullivan, 2023). En outre, la gouvernance se déploie au sein d'espaces de relations sociales où des entités indépendantes s'associent afin de résoudre des problèmes complexes, ce qui implique inévitablement une coordination de leurs intérêts et de leurs ressources (Libanova & Romaniuk, 2023).

Par ailleurs, on la conçoit comme un projet politique qui oriente les politiques éducatives selon des objectifs de performance et d'équité, d'autre part, elle se pose également en tant qu'objet empirique mesurable à travers l'analyse des pratiques de pilotage et de contrôle institutionnel (Wilkins & Mifsud, 2024). De plus, l'idée de la gouvernance comme processus en réseau a acquis une importance particulière, mettant l'accent sur la collaboration plutôt que sur une hiérarchie stricte (Hébert-Dufresne et al., 2024). C'est pourquoi la formation de groupes de décision, notamment dans des sociétés polarisées, s'avère cruciale afin de concilier les

divergences et de parvenir à des compromis soutenables. Finalement, cette logique de réseau montre comment une gouvernance fondée sur la coopération et le dialogue peut renforcer l'adaptabilité d'un système face à des défis variés, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociaux.

En revanche, il est essentiel de rappeler que la gouvernance ne se limite pas à des contextes démocratiques ou libéraux. Bien qu'on l'associe souvent à des valeurs positives telles que la transparence et la participation, elle peut également se manifester dans des régimes autoritaires où la prestation de services publics est assurée sans que soient respectées les normes de légitimité juridique ou les principes de la démocratie (Sullivan, 2023). Ainsi, la gouvernance revêt une portée bien plus large qu'un simple instrument de gestion étatique, car elle inclut des mécanismes d'autogestion et des modèles de coordination non hiérarchique (Jo Buyske, 2023). Ensuite, la gouvernance comporte également des dimensions politiques et administratives de régulation, car elle implique l'existence d'institutions et de processus permettant aux citoyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs obligations (Ferry & Hofman, 2024). Toutefois, son caractère dynamique rend compte de la manière dont elle est façonnée par les fonctions qu'elle entend faciliter, telles que la coordination, la gestion des ressources ou encore la résolution de problèmes collectifs (Ferry & Hofman, 2024). Quant à la tension entre utopie et projet politique, elle apparaît dans les critiques adressées à la gouvernance lorsqu'on l'accuse de masquer une idéologie néolibérale ou de fonctionner comme un instrument discursif au service de certains intérêts (Lamy, 2005; Paye, 2005). Néanmoins, ces critiques rappellent l'importance d'analyser la gouvernance dans ses multiples dimensions, sans la réduire à un modèle abstrait dénué d'ancrage contextuel.

Après avoir mis en exergue les différentes définitions et dimensions traitant la gouvernance, il sera également important de mettre la lumière sur les aspects de la protection sociale.

b. Protection sociale : pilier de la solidarité et de la sécurité sociale

La protection sociale est un élément fondamental des sociétés modernes, visant à assurer une couverture contre les risques économiques et sociaux auxquels les individus peuvent être exposés. Ces risques incluent la maladie, le chômage, la vieillesse et d'autres situations susceptibles d'engendrer une perte de revenus ou des dépenses imprévues.

Les premières formes de protection sociale remontent à des systèmes d'entraide communautaire présents dans les sociétés antiques. Cependant, l'essor de la protection sociale sous sa forme moderne est souvent associé à l'Allemagne de la fin du XIX^e siècle.

La protection sociale, souvent envisagée comme un dispositif permettant de faire face aux risques et de réduire la pauvreté, se présente sous une multitude de formes et de mécanismes visant à assurer la sécurité de la population (Brunori & O'Reilly, 2010). Elle revêt une importance particulière pour la redistribution des ressources et l'organisation de la solidarité entre les ménages, notamment parce qu'elle contribue à protéger les individus contre des aléas susceptibles d'affecter leur niveau de vie (Lattès, 1996). Ainsi, son évolution historique reflète les différentes conceptions qu'ont eues les sociétés de l'État-providence, depuis l'instauration de la Sécurité sociale en France en 1945, jusqu'aux réformes successives destinées à actualiser les droits sociaux face aux mutations socio-économiques (Palier, 1999). Dès lors, la protection sociale, en tant qu'institution, se nourrit d'enjeux politiques et culturels susceptibles de l'influencer, parfois de manière marquée, dans divers contextes nationaux et régionaux.

Dans plusieurs pays, la construction et l'évolution de la protection sociale se sont appuyées sur un éventail de stratégies et de programmes publics visant à remédier à la vulnérabilité et aux risques de ménages pauvres ou quasi-pauvres, afin de promouvoir durablement leur bien-être (Mustafa et al., 2024). Souvent considérée comme un phénomène socio-juridique, elle englobe un réseau d'organismes publics et de structures de la société civile œuvrant conjointement à la

prévention et à l'atténuation des risques sociaux (Anpilohova, 2023). Par conséquent, la notion de protection sociale se présente comme un système de soutien relativement complet, associant des mesures légales, économiques et sociales et ciblant prioritairement les groupes les plus vulnérables. Il importe de souligner que cette approche globale s'adapte en fonction des réalités économiques et politiques, de sorte que la portée et l'efficacité des mécanismes déployés varient notablement d'un pays à l'autre (Aghajanyan, 2024).

Par ailleurs, la protection sociale se fonde sur des principes issus de diverses traditions religieuses et philosophiques qui ont considérablement influencé les sociétés dans leur approche de la réduction de la pauvreté et du soutien aux plus démunis (Makhsudovich, 2024). Dans certains contextes, ces principes ont favorisé la création de systèmes solidaires organisés autour d'entités caritatives ou d'initiatives privées, tandis que dans d'autres, ils ont suscité l'émergence de politiques publiques étendues. De fait, l'élaboration progressive des institutions de protection sociale reflète autant les tensions sociales que les idéaux de justice et d'équité partagés au sein d'une société. Ainsi, l'histoire longue de ces dispositifs témoigne d'une adaptation perpétuelle aux nouvelles formes de vulnérabilité, qu'il s'agisse de la précarisation de l'emploi ou de la multiplication de catégories de personnes exposées aux aléas de la conjoncture socio-économique (BEATTIE, 2000).

En outre, la dimension mondiale de la protection sociale ne saurait être ignorée. Depuis plusieurs décennies, les pays du Sud, confrontés à des taux de pauvreté élevés et à la croissance de l'emploi informel, ont fait de la protection sociale un levier central de développement et de réduction des inégalités (Merrien, 2013). Toutefois, il apparaît que le déploiement de mécanismes performants dans ces régions rencontre des obstacles majeurs, tels que la faiblesse des capacités fiscales et administratives, ainsi que l'absence de visions politiques intégrées et cohérentes (Mustafa et al., 2024). De surcroît, des facteurs culturels et historiques spécifiques peuvent freiner l'adoption de dispositifs universels, en privilégiant plutôt des actions localisées ou des formes d'entraide communautaires. Il n'en demeure pas moins que l'Organisation internationale du Travail et d'autres institutions internationales encouragent l'extension de la couverture sociale, considérée comme un socle essentiel pour accomplir les Objectifs du millénaire pour le développement et, plus généralement, pour favoriser un développement social inclusif (Viet, 2024).

Néanmoins, il convient de rappeler que la protection sociale se conçoit de plus en plus comme un droit fondamental de la personne, ancré dans la reconnaissance par de nombreux États de leur responsabilité en matière de réalisation effective de cette protection (M. Snigur, 2024). Une telle perspective implique d'élaborer des cadres juridiques et des conventions internationales visant à instaurer des systèmes capables de répondre à l'ensemble des risques majeurs susceptibles de menacer la population, y compris la santé, le handicap, la vieillesse ou encore le chômage (Snigur, 2024).

3. Revue de littérature théorique de la gouvernance et la protection sociale

A travers ce point, nous explorons les fondements théoriques autour des notions de la gouvernance et de la protection sociale. La gouvernance est ici examinée à travers la théorie des parties prenantes, tandis que celle de la protection sociale s'appuie sur une analyse des modèles de Bismarck et de Beveridge.

a. Focus sur la théorie des parties prenantes

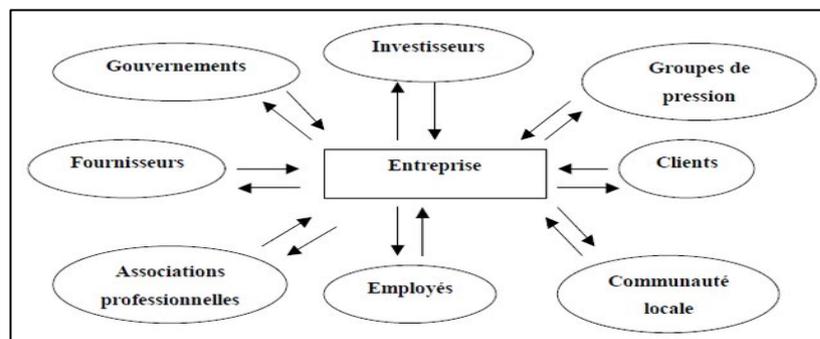
La thématique de la gouvernance se trouve souvent associée dans la littérature à la théorie des parties prenantes ou des « stakeholders ». A ses origines, ladite notion remonte au milieu des années quatre-vingt-quatre dans la mesure où elle a été mentionnée dans un ouvrage intitulé « Strategic Management : a Stakeholder Approach » de son auteur R. Edward Freeman (Aloui, Saadaoui, & Wehbi Sleiman, 2015).

Ultérieurement, l'usage de cette théorie a connu une large extension dans la littérature portant principalement sur l'éthique organisationnelle la de la responsabilité sociale de l'entreprise (Mercier, 2010). Dès lors, la présente notion de parties prenantes devient fréquemment utilisée pour désigner et organiser les responsabilités de l'entreprise envers son environnement.

Il s'agit d'une nouvelle approche qui s'est éloignée de la pensée traditionnelle qui octroie une importance cruciale aux actionnaires au premier rang, suivis par la suite d'autres parties ayant des relations contractuelles avec l'entreprise ; à savoir : les clients, les fournisseurs et les salariés. En revanche, la théorie des parties prenantes dépasse largement ce périmètre et s'ouvre à des acteurs de degré secondaire qui ne détiennent pas des liens formels avec l'entreprise en question tout en leur offrant la possibilité de participer activement aux choix stratégiques de l'entreprise (Carroll, 1989).

En guise de clarification conceptuelle, il s'avère essentiel de commencer tout d'abord par les définitions qui affinent la compréhension de ce concept, A cet égard, la définition de Freeman demeure la plus utilisée. Une partie prenante peut être considérée comme étant « tout groupe ou individu qui peut influencer ou être affecté par l'atteinte des objectifs de l'organisation » (Freeman, 1984). Ce qui veut dire que ces parties sont capables d'impacter à la fois la stratégie, les opérations ainsi que les résultats de l'organisation. A leur tour, ces acteurs se trouvent également affectés par les conséquences qui découlent des décisions prises par l'organisation. Donaldson et Preston avancent que les parties prenantes regroupent tous les individus et les groupes ayant un intérêt légitime à s'impliquer dans l'organisation. Afin de mettre la lumière sur ces acteurs (Donaldson , T; Preston , L.E, 1995), Freeman a mis en place un schéma appelé la « roue de vélo » qui rassemble les différentes parties prenantes au sein de cercles entourant l'entreprise tout en étant liés par des flèches bidirectionnelles, la chose qui traduit la double relation associant l'organisation à son environnement. (Freeman, 1984).

Figure 1: Les parties prenantes de l'entreprise



Source : (Freeman, 1984)

Outre la définition de Freeman, le tableau ci-dessous énonce d'autres éléments de définitions du concept « partie prenante » relevés des travaux de recherches antérieures :

Tableau 1: Les différents aspects du concept « partie prenante »

Aspect	Description / Résumé	Référence(s)
Origine du concept	Le terme « partie prenante » a été utilisé pour la première fois en 1963 par le Stanford Research Institute pour désigner des groupes qui possèdent des droits ou des intérêts dans l'entreprise, au-delà des seuls actionnaires.	(David Esteban Albadan Molano, 2022)
Définition générale	Toute personne ou organisation directement ou indirectement concernée par les activités et les résultats d'une entreprise. Cela inclut aussi bien les acteurs internes (employés, dirigeants) qu'externes (clients, fournisseurs, communautés, etc.).	(Bank, 2022)
Évolution du concept	Au départ, centré sur les actionnaires, le concept s'est élargi pour inclure des parties prenantes non économiques et adopter une vision pluraliste de l'organisation comme système ouvert intégré dans la société.	(Catellani, 2019) (Saout, 2011)
Théorie des parties prenantes	Postule que les organisations devraient prendre en compte l'ensemble des intérêts des parties prenantes dans leurs décisions et viser un équilibre éthique et durable, plutôt que de se concentrer uniquement sur la maximisation de la valeur actionnariale.	(Bonnafous-Boucher & Pesqueux Y., 2006), (Matthews & Ingram, 2024) (Davila, 2024)
Gestion dans les entreprises (RSE)	La prise en compte des parties prenantes est au cœur de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Les entreprises identifient et hiérarchisent leurs responsabilités envers divers groupes, veillant ainsi à adopter des pratiques éthiques et socialement responsables.	(Doucin, 2012), (Matthews & Ingram, 2024), (Doyle & Poškutė, 2024)
Gestion stratégique	En management stratégique, l'intégration des parties prenantes dans la budgétisation, la gestion de la performance et la définition d'objectifs permet de créer de la valeur non seulement pour les actionnaires, mais aussi pour l'ensemble des acteurs impliqués.	(Andrei R. Petrov et al., 2022)
Gestion publique et démocratie	L'engagement des parties prenantes (citoyens, associations, groupes d'intérêt) est crucial pour la légitimité des politiques publiques et l'efficacité des décisions, notamment face à des enjeux complexes comme la durabilité ou le changement climatique.	(Doyle & Poškutė, 2024), (Abraham, 2021)
Critiques (identification et caractère statique)	Certains soulignent la difficulté d'identifier toutes les parties prenantes pertinentes et reprochent à la théorie un caractère trop statique, ne reflétant pas toujours l'évolution dynamique des intérêts et des influences dans le temps.	(Aloui et al., 2015)
Normes internationales sur la RSE	Les récents standards internationaux de la RSE (ISO, Global Compact, etc.) ont intégré la notion de parties prenantes pour mieux prévenir et gérer les impacts sociaux et environnementaux liés aux activités des entreprises.	(M. Doucin, 2012)
Défis (conflits d'intérêts)	Le dialogue avec les parties prenantes peut être complexe lorsque leurs intérêts divergent, nécessitant des stratégies de médiation et de négociation pour maintenir des relations stables et un succès à long terme.	(Concannon et al., 2021)
Contribution à un modèle relationnel	La théorie des parties prenantes aboutit à une conception de l'organisation centrée sur les relations et les interactions, plutôt que sur une logique purement économique.	(Pesqueux Y. & Damak-Ayadi, 2003)

Source : Auteurs de l'article

La théorie des parties prenantes s'illustre dans le contexte marocain notamment dans le cadre du projet de généralisation de la protection sociale. Ce modèle permet de comprendre et d'organiser les interactions entre les différents acteurs impliqués dans ce chantier, tels que les

institutions publiques, les ONG, les réfugiés eux-mêmes, ainsi que les organisations internationales comme le HCR. En effet, chaque partie prenante a un rôle et un impact direct ou indirect sur les objectifs souhaités, la chose qui implique une gouvernance inclusive qui contribue dans la résolution des problèmes complexes rencontrés tel que l'intégration des réfugiés, en assurant la participation active et significative de tous les acteurs concernés.

b. Modèle de Bismarck : Théorie Bismarckienne

Le modèle de protection sociale proposé par Otto von Bismarck en 1883 est un système qui repose principalement sur le principe de l'assurance sociale obligatoire. Ce modèle a été mis en place en Allemagne à la fin du XIXe siècle sous l'impulsion de Bismarck, avec l'objectif de stabiliser les tensions sociales et de renforcer l'État en protégeant les travailleurs contre certains risques économiques et sociaux (Esping-Andersen, G. , 1990). Bismarck a introduit une série de réformes législatives qui ont créé les premières assurances sociales pour les travailleurs contre la maladie (1883), les accidents du travail (1884) et la vieillesse (1889). Ces réformes sont considérées comme les fondements des systèmes modernes de sécurité sociale.

Le modèle bismarckien repose sur le financement par des cotisations sociales obligatoires, partagées entre les employeurs et les salariés. Cela signifie que la protection sociale est liée à l'emploi : seules les personnes qui travaillent (ou ont travaillé) et leurs employeurs cotisent, et donc seulement ces personnes et leurs familles bénéficient des prestations (Palier, 2019).

Dans ce modèle, les prestations sociales (comme les retraites ou l'assurance maladie) sont proportionnelles aux contributions effectuées par les travailleurs et leurs employeurs. Cela signifie que plus une personne gagne, plus elle cotise, et plus elle reçoit de prestations en retour (Giuliano Bonoli and Bruno Palier, 2000)

Le modèle de Bismarck est conçu pour protéger principalement les travailleurs salariés et leurs familles. Il est souvent décrit comme un système d'assurance pour les « assurés sociaux » et n'est pas universel (Esping-Andersen, G. , 1990).

Les systèmes d'assurance sociale dans le modèle bismarckien sont généralement gérés par des institutions autonomes, telles que des caisses d'assurance maladie ou de retraite, qui sont souvent contrôlées par les représentants des travailleurs et des employeurs (Giuliano Bonoli and Bruno Palier, 2000).

Le modèle bismarckien repose sur un financement basé sur les cotisations sociales des travailleurs et des employeurs, un principe relativement intégré dans le système de protection sociale marocain. Bien que ce modèle ne soit pas universel, il fournit une base solide pour couvrir les travailleurs formels et pourrait servir de point de départ pour l'inclusion des populations vulnérables, comme les réfugiés et demandeurs d'asile. En adaptant le modèle, le Maroc pourrait garantir une couverture aux réfugiés en créant des régimes spécifiques ou en intégrant ces populations dans des caisses existantes via des financements supplémentaires ou des subventions publiques.

c. Modèle de Beveridge : Théorie Beveridgienne

Le modèle de Beveridge est fondé sur le rapport rédigé en 1942 par William Beveridge, un économiste et fonctionnaire britannique. Ce rapport, connu sous le nom de Beveridge Report, a jeté les bases de l'État-providence au Royaume-Uni et a influencé de nombreuses réformes sociales après la Seconde Guerre mondiale (Beveridge, 1942). Contrairement au modèle bismarckien, le modèle beveridgien repose sur une protection sociale universelle, financée par l'impôt, et accessible à tous les citoyens, indépendamment de leur statut professionnel.

Par ce modèle, la protection sociale est conçue pour couvrir l'ensemble de la population, indépendamment de la contribution des individus au marché du travail. Chaque citoyen a droit à des prestations minimales, financées par les impôts, pour répondre à ses besoins fondamentaux (Beveridge, 1942).

Contrairement au modèle bismarckien, le modèle de Beveridge est financé par l'impôt sur le revenu plutôt que par des cotisations salariales. Cela signifie que la protection sociale est une responsabilité collective financée par l'ensemble de la société (Glennerster, 2007).

En effet, dans ce modèle, les prestations sont fixées à un niveau uniforme et sont généralement égales pour tous les bénéficiaires, quel que soit leur niveau de revenu ou de cotisation. L'objectif est d'assurer un minimum de ressources pour vivre décemment (Barr, 2012).

Le modèle de Beveridge, fondé sur l'universalité et financé par l'impôt, trouve une signification dans le cadre marocain, notamment à travers le projet de généralisation de la protection sociale. Ce modèle propose une couverture sociale accessible à tous, indépendamment de leur statut professionnel, ce qui répond directement aux défis liés à l'inclusion des réfugiés et demandeurs d'asile, souvent en situation d'emploi informel ou sans emploi. En optant pour les principes du modèle beveridgien, le Maroc pourrait garantir un accès équitable à des services de base tels que la santé et l'éducation, tout en réduisant les inégalités structurelles qui freinent leur intégration.

- **Comparaison des modèles de protection sociale : Modèle Bismarckien vs. Modèle Beveridgien**

Tableau 2 Comparaison des modèles de protection sociale : Modèle Bismarckien vs. Modèle Beveridgien

Caractéristique	Modèle bismarckien	Modèle beveridgien
Financement	Cotisations sociales (travailleurs et employeurs)	Impôts généraux
Accès	Travailleurs salariés	Toute la population
Prestations	Proportionnelles aux cotisations	Prestations forfaitaires minimales
Cible	Protection des travailleurs contre les risques sociaux	Protection universelle contre la pauvreté
Gestion	Caisses autonomes gérées par les partenaires sociaux	Gestion centralisée par l'État
Exemples de pays	Allemagne, France, Autriche	Royaume-Uni, Suède, Norvège

Source : Auteurs de l'article

La protection sociale s'inscrit dans une dynamique historique de lutte contre les inégalités et les risques de la vie quotidienne. Du modèle bismarckien au modèle beveridgien, les régimes de protection sociale ont évolué pour répondre aux besoins croissants des populations.

Aujourd'hui, la protection sociale reste un enjeu majeur dans un monde en mutation, où les défis économiques, démographiques et climatiques rendent nécessaire une réflexion constante sur ses modalités et ses objectifs.

4. Etat des lieux de la généralisation de protection sociale pour les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc

D'après une déclaration fait par Abdelhak El Harrak, gouverneur directeur des Systèmes d'information et des télécommunications au ministère de l'Intérieur -lors du panel 1 de la 6ème édition du Morocco Today Forum², 11 millions de personnes ont été inscrites au RNP et 2,5 millions de ménages au RSU.

² Organisée vendredi 21 juillet à Casablanca- Au 20 juillet 2023

En faisant un rappel de l'objectif principal du présent article, ces chiffres interrogent sur la place des réfugiés et demandeurs d'asile dans ces réalisations remarquables. En notant que nombreux d'entre eux n'ont pas pu accéder au Régime d'Assistance Médicale (RAMED) ainsi que des campagnes de vaccination contre la Covid-19. Dès que le chantier de la généralisation de la PS a été ouvert, plusieurs réunions/ séminaires se sont tenus entre le HCR et ses partenaires, l'OIM, la CNDH, HCP... ainsi que les instances gouvernementales tels que le ministère de la Santé et de la protection sociale, ministère de l'Intérieur, la société civile et d'autres partenaires thématiques, en vue d'entamer un processus de plaidoyer pour l'intégration des Réfugiés et des demandeurs d'asile dans ce projet national.

Selon les dernières statistiques du Haut-Commissariat des Réfugiés au Maroc (HCR), le pays compte 19.666 réfugiés et demandeurs d'asile en 2023, dont 10.280 réfugiés au 31 décembre 2023³. La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile sans titre de séjour valide au Maroc reste floue et équivoque quant à leur accès à ce projet sociétal. Effectivement, la loi-cadre sur la protection sociale stipule que le public cible de ce chantier sont les marocains et les étrangers résidants au Maroc, sans pour autant définir et détailler le terme « étrangers », sachant que la majorité⁴ de ces derniers sont en situations administratives irrégulières au Maroc⁵.

Le processus d'inscription au Registre National de la Population (RNP) au Maroc constitue une étape cruciale pour moderniser le système d'identification des citoyens et améliorer le ciblage des bénéficiaires des programmes sociaux. Instauré par la loi n°72-18, ce registre numérique collecte et stocke les données personnelles des citoyens marocains et des étrangers résidant sur le territoire national, en s'appuyant notamment sur des données biométriques comme les empreintes digitales et l'image de l'iris (LE MATIN, 2022).

5. Enjeux et défis de l'intégration des réfugiés dans le système de la protection sociale

Certes, la bonne réalisation de tout projet est conditionnée par la confrontation de plusieurs défis et enjeux, de ce fait, la généralisation de la protection sociale n'a pas échappé à cette règle dans la mesure où elle a fait face à divers défis tels qu'ils ont été abordés par le HCR lors du séminaire intitulé « Inclusion des étrangers dans le chantier de la protection sociale : Principes et défis d'opérationnalisation » organisé le 29 Septembre 2022 par la CNDH, l'OIM et avec le soutien du HCR (CNDH, 2022):

- L'importance des données : : sans lesquelles il ne peut y avoir de politiques publiques (avec des problématiques différentes pour les personnes réfugiées, pour lesquelles nous disposons d'une base de données relativement complète, et les personnes migrantes en situation irrégulière).
- La documentation : Il ne peut pas y avoir d'inclusion, ni de mise en œuvre complète de la vision de SM le Roi sans une résolution pratique de la question de la documentation. La très grande majorité des étrangers, réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants n'ont pas de documentation à jour. Ils seront donc dans l'incapacité de s'inscrire dans le RNP. Il faut définir très clairement les obstacles pour identifier des solutions politiques. L'idée d'un projet pilote d'enregistrement des étrangers au RNP pourrait constituer une

³ <https://aujourd'hui.ma/societe/leur-nombre-est-en-hausse-par-rapport-a-2022-19-666-refugies-et-demandeurs-dasile-au-maroc-en-2023#:~:text=Selon%20les%20derni%C3%A8res%20statistiques%20du%20Haut-Commissariat%20des%20R%C3%A9fugi%C3%A9s,s%2E2%80%99est%20%C3%A9lev%C3%A9%20%C3%A0%2010.280%20au%2031%20d%C3%A9cembre%202023.> Consulté au 28/10/2024

⁴ la plus récente statistique datant de ce mois d'août 2023 <https://mipa.institute/en/6872> : "While Morocco has long been a country of emigration, since the 1990s it has increasingly become a country of transit and destination for migrants from sub-Saharan Africa. Exact numbers vary, but most organizations posit that around 70,000 sub-Saharan migrants currently reside in Morocco."

⁵ Irregular Migration in Morocco: A Case for Constructionism (sit.edu) . (2022, page 6 du pdf): "Exact estimates of the presence of sub-Saharan African irregular migrants in Morocco will vary due to the lack of documentation involved in irregular migration, but it is estimated that between 50,000 and 100,000 irregular migrants are currently in Morocco with thousands more moving to Morocco every year (Cherti & Grant 2015, 9)." Consulté le 23/08/2023

première étape en lien avec ces défis de documentation.

- La communication : Les témoignages des personnes réfugiées l'ont démontré, ces personnes n'auraient pas été informées de l'existence du RNP, des modalités d'inscription, et n'auraient pas réalisé les démarches sans l'information du HCR. L'accès à l'information est donc primordial, et doit se faire conjointement avec les autorités concernées.

En prenant en considération la diversité culturelle des réfugiés et demandeurs d'asile résidants sur le territoire marocain, Les barrières linguistiques sont également à prendre en considération. Originaires de plus de 45 pays, la langue représente un véritable défi à l'intégration des réfugiés dans ce dispositif. L'instauration d'une bonne communication nécessite de parler le même langage que son interlocuteur. Le cas échéant, ça risque d'amener à une mauvaise compréhension et renforcer le sentiment non-confiance de la part des réfugiés et demandeurs d'asile.

6. Conclusion

Pour conclure, cet article a examiné les défis et les enjeux liés à l'intégration des réfugiés dans le projet ambitieux de généralisation de la protection sociale au Maroc. Dans le contexte d'une réforme sociétale axée sur l'inclusion et la cohésion sociale, l'intégration des populations étrangères, en particulier des réfugiés et demandeurs d'asile, est apparue comme un enjeu fondamental. Les barrières identifiées, notamment l'absence de documentation adéquate, les obstacles linguistiques et le manque de sensibilisation, soulignent la nécessité de stratégies adaptées pour favoriser l'accès équitable de ces populations aux services sociaux.

À travers une revue de la littérature et un cadre conceptuel explorant les modèles de protection sociale et de gouvernance, l'analyse met en évidence que les politiques de protection sociale doivent impérativement inclure des mesures spécifiques, répondant aux besoins des réfugiés pour garantir leur intégration dans le tissu social et économique du pays.

Afin de faire face à ces défis, plusieurs propositions pourraient être suggérées :

- Organiser des focus groupe avec la population cible afin d'identifier les barrières et les obstacles dont elle fait face, et établir un état des lieux par catégories de populations (francophones/ arabophones/ anglophones) ;
- Définir les canaux de communications (affiches, réseaux sociaux, médias, séances de sensibilisations...);
- Assurer des formation les agents communautaires (les représentants de la population des réfugiés et demandeurs d'asile) afin de faire la sensibilisation de ce projet auprès de la population et les encourager à s'enregistrer au RNP/RSU
- Assister et accompagner les personnes qui veulent s'inscrire lors du processus d'enregistrement au RNP/RSU notamment des plus vulnérables ;
- Adapter le budget de la société civile aux actions planifiées dans le cadre de la protection sociale, toute en s'ouvrant à d'autres possibilités de financements nationales et internationales ;
- Encourager les recherches académiques et scientifiques en matière d'intégration effective et transversale des réfugiés dans les politiques publiques et les programmes nationaux.

L'objectif principal de cet article était de mettre en lumière la manière dont ces barrières influencent le processus d'inclusion sociale des réfugiés au Maroc, tout en suggérant des pistes pour surmonter ces obstacles. Cependant, ce travail présente des limites, notamment l'absence de données empiriques recueillies directement auprès des populations réfugiées et des parties prenantes impliquées dans cette réforme. Par conséquent, des recherches futures pourraient être orientées vers des enquêtes de terrain approfondies, permettant de recueillir des témoignages et

des données qualitatives qui enrichiraient la compréhension des défis vécus par les réfugiés et éclaireraient des solutions adaptées.

Bien que cet article repose sur une analyse théorique et une revue de littérature empirique basée sur des rapports institutionnels, Cependant, il convient de noter que les données de terrain n'ont pas pu être intégrées en raison de contraintes pratiques. Cette absence de collecte de données constitue une limite qui pourra être comblée par de futures recherches incluant des enquêtes approfondies auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile, afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques, leurs obstacles et leurs expériences dans l'accès aux services de protection sociale.

De plus, des entretiens avec des décideurs politiques, des représentants d'organisations internationales, et des acteurs de la société civile permettraient d'explorer davantage les stratégies actuelles et les solutions envisagées pour une intégration effective de ces populations. Ce qui enrichira la compréhension des mécanismes de gouvernance et d'inclusion sociale dans le contexte marocain, tout en proposant des propositions fondées sur des données empiriques. En fait, l'intégration des réfugiés dans le système de protection sociale au Maroc représente non seulement un impératif moral et juridique mais aussi un levier pour le développement inclusif. Une mobilisation accrue des acteurs publics, des ONG et des partenaires internationaux sera essentielle pour concrétiser cette ambition et renforcer l'impact social de cette réforme.

7. Références

- Aloui, A., Saadaoui, K., & Wehbi Sleiman, M. (2015). Le concept de parties prenantes : proposition d'une modélisation systémique par le modèle SAGACE. *Management & Sciences Sociales*, 120-137.
- Aoujil, M., & Alaoui Omari, Z. (2017). Amélioration de la gouvernance dans les collectivités territoriales marocaines à travers l'instauration d'un système d'audit interne. *International Journal of Economics & Strategic Management of Business Process (ESMB)*, 10, 211-215.
- Banque Mondiale. (2017). *Rapport sur le développement dans le monde 2017 : la gouvernance et la loi*. Washington.
- Banque Mondiale. (2001). *La protection sociale et la réduction de la pauvreté*.
- Barr, N. (2012). *The Economics of the Welfare State* (éd. 5). Oxford University Press.
- Barrientos, A. (2010). *Social protection and poverty*. *International Journal of Social Welfare*. 398-408.
- Beveridge, W. (1942). *Social Insurance and Allied Services*. (H. M. Office., Éd.)
- Carroll, A. (1989). *Business and Society: Ethics and Stakeholder Management*. Cincinnati : South-Western Publishing, 653 p.
- CNDH. (2022). *Inclusion des étrangers dans le chantier de la protection sociale Principes et défis d'opérationnalisation*. Rabat.
- CNDH. (2022). *Inclusion des étrangers dans le chantier de la protection sociale Principes et défis d'opérationnalisation*.
- Commission des Communautés européennes . (2001). *Gouvernance européenne*. Un livre blanc ., 428 Final 25/7/2001. Bruxelles.
- Devereux, S., & Sabates-Wheeler, R. (2004). *Transformative social protection*. *Institute of Development Studies*. 232.
- Donaldson, T; Preston, L.E. (1995). The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence and Implications. *Academy of Management Review*, 20 (1), 65-91.
- Esping-Andersen, G. . (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton University Press.
- Freeman, R. (1984). *Strategic management : A stakeholder approach*. Marshfield

(Mass.) : Pitman Publishing Inc.

- Giuliano Bonoli and Bruno Palier. (2000). *Reforming the Bismarckian Welfare Systems. Politics & Society*. (C. Martin, Éd.)
- Glennerster, H. (2007). *British Social Policy: 1945 to the Present* (éd. 3). (B. Publishing, Éd.)
- La Banque mondiale . (2018). *The State of Social Safety Nets* . la Banque mondiale.
- Lacroix, I., & St-Arnaud , P.-O. (2012). *La gouvernance : tenter une définition*. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.
- Le Comité d'aide au développement CAD. (2001). *La réduction de la pauvreté : Lignes directrices du CAD – Stratégies pour le développement durable*. OCDE. Organisation de coopération et de développement économiques.
- Mercier, S. (2010). Une analyse historique du concept de parties prenantes : Quelles leçons pour l'avenir ? *Revue Management et Avenir*, 33, 142-156.
- Mullenbach, A. (2007). L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises. *La Revue des Sciences de Gestion*, 1(223), 109-120.
- OCDE. (2001). *La réduction de la pauvreté, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD*. Paris: OCDE.
- OCDE. (2008). Chapitre 3. Protection sociale, lutte contre la pauvreté et croissance pro-pauvres Note d'orientation. *Revue de l'OCDE sur le développement*, 4(9), pp. 37-63.
- OIT. (2012). *101ème session de la Conférence internationale du travail* , « *Les normes du travail : Protéger les droits, garantir l'emploi, promouvoir le dialogue social* ».
- OIT. (2017). *La protection sociale pour la justice sociale et le développement durable*.
- OIT. (2021). *World Social Protection Report*.
- Pacte international relatif aux droits économiques, s. e. (1966). *Assemblée générale des Nations Unies* .
- Palier, B. (2019). *Réformer la protection sociale*. Presses Universitaires de France.
- Saber, Y. (2023, Avril 13). *les eco*. Consulté le , sur les eco Maroc: <https://leseco.ma/maroc/protection-sociale-2023-une-annee-charniere-pour-le-gouvernement.html>
- Takieddine, A. (2016). Les théories microéconomiques de la gouvernance et de la firme: Une lecture de la littérature favorisant la complémentarité . *Revue des sciences économiques et d'entrepreneuriat*, p. 30.
- Zoukous, E.-A. (2006). *La complémentarité des approches théoriques de la gouvernance: Application au secteur associatif*. Orléans: Université d'Orléans.